

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 29 janvier 2016  
CO 008 DE

Page 1/1

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 50

Présents : 50

Votants : 42

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Denis BRENAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Michel FEVRE, Jean-Baptiste MERILLOT (arrivée 21h45), Jacques GRANGEREAU (jusqu'à 21h45), Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, Paul AUBERT, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Danièle CARDON donne pouvoir à Catherine CATHENOZ.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Jacques GRANGEREAU (à partir de 21h45), Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO, Marie-Christine CHANOIS.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Bénédicte LAMY, Frédéric LAMBERT, Gérard BOUDIER, Bruno ROBERT, Anne CHARLET, Jacques GUILLOT, Agnès MILLOUX, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient absents : Roger CHAUVIN, Marie-Madeleine SOUDAGNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie BAILLY.

Convocation faite le : 20 janvier 2016

**Objet : Acceptation des chèques emploi service universels (CESU) comme mode de paiement des activités périscolaires.**

VU la note de synthèse n°5/29.01/2016, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, et relative à l'acceptation des chèques emploi service universels (CESU) comme mode de paiement des activités périscolaires ;

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales, en séance du 22 janvier 2016 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alain CHOULOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président Délégué aux Finances et Affaires Générales ;

CONSIDERANT les contraintes et conditions posées par le Comptable Public ;

VU la demande émise par des parents d'élèves que la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny accepte les CESU pour le paiement des activités périscolaires sur son territoire ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / AUTORISE la Communauté de Communes à s'affilier au Centre de Remboursement du CESU (CRCESU) et ainsi accepter les conditions juridiques et financières de remboursement ;

2 / AUTORISE le Président ou, en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce moyen de paiement.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président,

Jean François GAILLARD

